



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

SAINT-JOSEPH-DU-LAC : Une entente tripartite permet la réalisation d'un aménagement paysager au carrefour giratoire situé à l'extrémité ouest de l'A-640

Saint-Joseph-du-Lac, le 2 octobre 2020 – Le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac est fier de présenter le nouvel aménagement paysager du carrefour giratoire situé à l'extrémité de l'autoroute 640 Ouest, fruit d'un travail concerté entre le ministère des Transports du Québec, la MRC de Deux-Montagnes et la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

Faisant figure d'entrée commune pour les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, de Pointe-Calumet et d'Oka, ce carrefour giratoire constitue une zone de transition entre les secteurs urbain et agricole, une réalité propre à la MRC de Deux-Montagnes. Depuis son inauguration à l'été 2012, l'aspect esthétique du carrefour giratoire n'avait pas été revu.

Un aménagement songé et facile d'entretien

Des architectes paysagers du ministère des Transports du Québec ont donc travaillé à la réalisation d'une esquisse d'aménagement rappelant certains éléments distinctifs de la région, soit la topographie montagnaise et la présence marquée de l'eau sur son territoire. Le carrefour giratoire est conséquemment aménagé de façon à rappeler les montagnes et la proximité à l'eau.

Grâce à un choix fûté de vivaces faciles d'entretien et résistantes à certaines maladies endémiques au territoire et aux sels de déglacage, l'aménagement du carrefour giratoire s'avère durable et résistant aux intempéries, dans l'optique qu'il évolue en beauté au fil des saisons et qu'il demeure vivant et visible trois saisons sur quatre.

« Avec l'aménagement paysager de ce carrefour giratoire, qui permet l'accès au principal pôle récréotouristique de la MRC, le gouvernement et la MRC Deux-Montagnes témoignent de leur volonté d'agir concrètement afin d'offrir un environnement sécuritaire à leurs citoyens. La transformation effectuée à la porte de ces municipalités est le reflet d'une écoute active en lien avec des besoins bien réels de la communauté », a souligné madame Sylvie D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable de la région des Laurentides, au nom du ministre des Transports, M. François Bonnardel.

« Le conseil municipal et moi sommes ravis de l'aboutissement de ce projet commun, qui confère un aspect distinctement local au carrefour giratoire tout en favorisant la sécurité des milliers d'automobilistes qui l'empruntent quotidiennement par un effet de ralentissement. Je remercie sincèrement le ministère des Transports

et la MRC de Deux-Montagnes pour leur soutien notable dans la réalisation de ce projet », exprime le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx.

Les coûts de ce projet, évalués à 36 000 \$, sont assumés par le ministère des Transports (20 000 \$) et la MRC de Deux-Montagnes (montant maximal de 16 000 \$).

— 30 —

Renseignements : Marie-Michelle Crevier
Responsable des communications
450 623-1072, poste 233
mmcrevier@sjdl.qc.ca